

**UN FONDS A COMPARTIMENTS MULTIPLES A
CAPITAL VARIABLE ET A RESPONSABILITE
SEPARÉE ENTRE SES COMPARTIMENTS**

Cet avis n'a pas été examiné par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications doivent y être apportées afin de satisfaire aux exigences de celle-ci. Les Administrateurs estiment que le présent avis et les propositions qui y sont détaillées ne comportent pas d'élément susceptible d'entrer en contradiction avec les orientations publiées par la Banque centrale et les réglementations de celle-ci, ni avec les meilleures pratiques en vigueur dans la profession.

Sous réserve qu'ils soient autrement définis aux présentes ou que le contexte exige une interprétation différente, tous les termes définis utilisés dans le présent avis auront la même signification que dans le prospectus de la Société.

Date : 17/1/2020

Cher Actionnaire,

CHANGEMENTS APPORTÉS AU(X) PROSPECTUS/SUPPLÉMENTS**SSGA SPDR ETFs Europe II plc (la « Société »)**

Nous vous adressons ce courrier en votre qualité d'actionnaire de la Société afin de vous informer des changements apportés au prospectus (le « **Prospectus** ») de la Société, et aux suppléments (les « **Suppléments** ») relatifs à chacun des Fonds. Ces changements prendront effet aux dates indiquées ci-après.

Changements prenant effet le 31 janvier 2020**Réductions du TER**

Les TER de SPDR MSCI Europe Value UCITS ETF et SPDR MSCI USA Value UCITS ETF seront réduits le 31 janvier 2020 selon les montants indiqués ci-dessous.

ISIN	Compartiment	TER actuel (%)	Nouveau TER (%)
IE00BSPLC306	SPDR MSCI Europe Value UCITS ETF	0,25 %	0,20 %
IE00BSPLC520	SPDR MSCI USA Value UCITS ETF	0,25 %	0,20 %

Changements prenant effet le 10 février 2020 ou à toute date ultérieure à laquelle la Banque centrale prendra acte du Prospectus et des Suppléments révisés.

Les changements suivants prendront effet le 10 février 2020 ou à toute date ultérieure à laquelle la Banque centrale prendra acte du Prospectus et des Suppléments révisés.

1. Modifications des Échéances de négociation standards

L'échéance de négociation de SPDR® EURO STOXX Low Volatility UCITS ETF, un compartiment de la Société, a été reportée à 16 h pour les souscriptions en nature, à des fins d'harmonisation par rapport aux autres Fonds qui détiennent une exposition comparable.

Nom du Fonds	Ancienne Échéance de négociation	Nouvelle Échéance de négociation
SPDR EURO STOXX Low Volatility UCITS ETF	Souscriptions et rachats en numéraire et en nature : 15 h (heure irlandaise), chaque Jour de négociation.	Pour les souscriptions et rachats en numéraire : 15 h (heure irlandaise), chaque Jour de négociation.

Un fonds à compartiments multiples à capital variable et à responsabilité séparée entre ses compartiments

Administrateurs : Tom Finlay, James Ross, Patrick Riley, Barbara Healy et Kathleen Gallagher

Enregistrée en Irlande : Numéro d'immatriculation de la Société : 525004

SSGA SPDR ETFS EUROPE I PLC
78 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande
Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments

		Pour les souscriptions et rachats en nature : 16 h (heure irlandaise), chaque Jour de négociation.
--	--	--

2. Modifications des Échéances de négociation de fin d'année

Afin de faciliter et de s'adapter à la fermeture potentielle de certains marchés, l'heure limite pour l'ensemble des souscriptions et des rachats au dernier Jour de négociation avant le 25 décembre et le 1^{er} janvier de chaque année sera désormais à 11 h (heure irlandaise).

3. Inclusion de références au Royaume-Uni dans la section Investissements autorisés des Suppléments

Dans la perspective du retrait anticipé du Royaume-Uni de l'Union européenne, le « Royaume-Uni » sera reconnu comme une région autonome dans le paragraphe « Autres Compartiments/Actifs liquides » de la section Investissements autorisés de l'ensemble des Suppléments.

4. Inclusion de références à l'investissement dans d'autres organismes de placement collectif et organismes de placement collectif qualifiés de fonds du marché monétaire dans la section Commissions et frais du Prospectus et dans la section Investissements autorisés du Supplément de chaque Compartiment.

Les Compartiments peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif qualifiés de fonds du marché monétaire ainsi que dans d'autres organismes de placement collectif. Le cas échéant, des frais peuvent exister tant au niveau de l'organisme de placement collectif que de la Société.

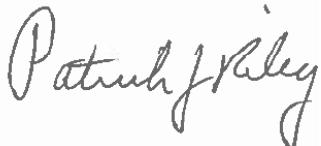
5. Disponibilité du Prospectus et des Suppléments

Le Prospectus et les Suppléments révisés, qui incluent également certaines autres propositions de modification, seront disponibles sur www.ssga.com, à compter du 10/2/2020, ou toute date ultérieure, attendu qu'ils font l'objet d'un examen par la Banque centrale.

Informations complémentaires

Pour toute question, prenez contact avec l'équipe Ventes et Assistance des ETF SPDR, à l'adresse suivante spdrseurope@ssga.com ou par téléphone au +44 (0)20 3395 6888. Vous pouvez également contacter votre représentant ETF SPDR local.

Nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments dévoués,



Administrateur
SSGA SPDR ETFs Europe II plc